

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200866917 Accès à l'information (Env. Qc)
Date : 25 juillet 2024 16:01:00
Pièces jointes : [Documents, 20- 60, avenue Lindsay biffé.pdf](#)
[Art. 37.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mai dernier, concernant les adresses suivantes : 20-60, avenue Lindsay, Dorval

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière**

RECOMMANDÉ

Montréal, le 24 novembre 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Raychem Canada ltée
60, rue Lindsay
Dorval (Québec)
H9P 2T8

N/Réf. : 7610-06-01-0259410
1096045

Objet : Exploitation d'une usine d'assemblage de parafoudres

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 août 1994, reçue le 17 août 1994 et complétée le 3 novembre 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une usine d'assemblage de parafoudres au 60, rue Lindsay à Dorval sur les lots 880 subdivision 122 et 882 subdivision 262, du cadastre officiel de la paroisse de Lachine à Dorval sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-0259410
1096045

Le 24 novembre 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

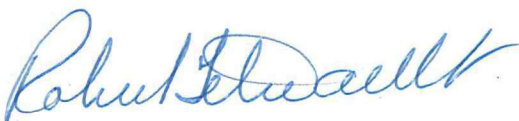
- Lettre de monsieur Pierre Lavergne, 16 août 1994, à monsieur Robert Tétreault;
- Lettre de monsieur Pierre Lavergne, 28 septembre 1994, à madame Anne-Marie Coutu;
- Lettre de monsieur Pierre Lavergne, 19 octobre 1994, à madame Anne-Marie Coutu;
- Rapport d'analyse (complément), Zénon Laboratoires Environnementaux inc., 20 octobre 1994;
- Lettre de monsieur Bernard Boire, 3 novembre 1994, à madame Anne Marie-Coutu.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,



Robert Tétreault
Directeur régional - Environnement

RT/AMC/gd



*Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Montréal)*

DATE : 2017-11-15

HEURE :

**NOM DE
L'INTERLOCUTEUR :** Éric Poirier, vice-président

Nº. DE TÉLÉPHONE : 514-666-8378

REPRÉSENTANT DE: Les Gazons verts

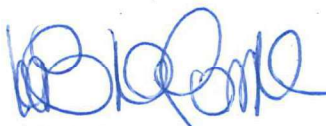
OBJET : Offre de service d'application de pesticides sans permis

Je contacte l'entreprise en lien avec le signalement reçu à nos bureaux à l'effet que cette entreprise ne détient aucun permis d'application de pesticides.

Le vice-président m'informe qu'ils ont acheté l'entreprise il y a quelque mois, mais que les activités n'ont pas encore débutés en tant que tel et qu'ils n'ont aucun pesticide en stock pour le moment et qu'ils sont en représentation auprès de futurs clients. Je l'informe que hier, je me suis rendu sur les lieux de l'entreprise sans pouvoir rencontrer personne, mais que j'ai constaté un étalage de pesticides par la fenêtre. Il me confirme la présence de l'étalage.

J'informe le vice-président que selon la Loi sur les pesticides, article 34, il faut être détenteur d'un permis pour offrir ses services d'application de pesticides. Leur site Internet actuel porte à confusion puisqu'il y est clairement indiqué des offres d'applications de pesticides pour les vers blancs, les perce-oreilles, les araignées et les fourmis, entre autres, en plus d'avoir inséré le logo du Ministère dans la section « partenaires ».

Il m'informe qu'il va me transmettre une demande de permis en bonne et due forme aujourd'hui ou demain. Je lui donne l'adresse postale de nos bureaux.



Iris Laforme, Inspectrice
Secteurs industriel et municipal

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec	RAPPORT DE CONTRÔLE Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides (C) Région : Montréal
---	---

1 Identification		
Date de l'activité : 2017-11-14	Heure de début : 13h32	Heure de fin : 13h47
Activité effectuée par : Iris Laforme		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 5420	N° du document : 30250	N° de gestion doc. : 7820-06-01-08372-01
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des activités d'entretien de pelouse/extermination de l'entreprise 9201-6906 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Les Gazons Verts et Extermination Montréal. sans détenir le permis requis (C5).	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
7967	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention	
Nom du lieu : Les Gazons Verts / Extermination Montréal	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2172926	Type de lieu : 188 - commerce
Localisation du lieu : 28, avenue Lindsay Dorval (Québec)	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : -73.72419540590000, 45.45501945170000	

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
9201-6906 Québec inc.	Locataire		Y2185668

4 Condition météo	☒ SO
-------------------	--

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]	☒ SO
--	--

6 Plainte	☐ SO
-----------	-----------------------------

Plaignant rencontré :	☐ oui	☒ non
Plaignant contacté :	☐ oui	☒ non

7 Urgence	☒ SO
-----------	--

8 Photo(s) numérique(s)	☒ SO
-------------------------	--

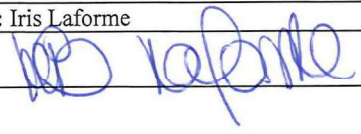
9 Questionnaire(s) annexée(s)	☒ SO
-------------------------------	--

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport			☐ SO
Type de pièce	Numéro	Titre	
Autres	30247	Extraits site web de l'entreprise 5420	

11 Équipement(s) utilisé(s)	☒ SO
-----------------------------	--

12 Échantillon(s)	☒ SO
-------------------	--

13 Mise en contexte	☐ SO
Le BEC nous signale que l'entreprise Les Gazons Verts - Extermination Montréal utilise le logo du Ministère sur son site Internet et offre des applications de pesticides sans détenir le permis requis. Je me rends sur les lieux afin de rencontrer les exploitants et les informer de la réglementation applicable, vérifier s'il y a présence de pesticides de classe 3 à l'établissement de l'entreprise et consulter les factures s'il y a lieu.	

14 Description de l'activité de contrôle	
L'établissement de l'entreprise est situé dans un condo commercial. Il n'y a aucune indication de l'entreprise occupant les locaux du 28, avenue Lindsay. Le local est éclairé, mais la porte est barrée et personne ne vient m'ouvrir après que j'ai appuyée sur la sonnette de la porte d'entrée. Par la fenêtre, je peux distinguer un présentoir avec différents pesticides: contenants de pesticides en poudres, contenants aérosols, etc. Les pesticides sont trop loin pour que je puisse distinguer le nom des produits et vérifier par la suite la classe de ceux-ci. Je contacte le numéro de téléphone de l'entreprise, mais c'est une boîte vocale qui me répond. Je laisse un message ainsi que mes coordonnées téléphoniques pour le retour d'appel demandé.	
15 Informations à l'intervenant ☐ SO	
Lors d'une conversation téléphonique tenue avec l'exploitant je l'ai informé que pour offrir des applications de pesticides en horticulture ornementale ou en extermination, un permis était requis.	
16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle ☐ SO	
Les vérifications effectuées sur le site Web de l'entreprise font ressortir que l'entreprise offre des services d'application de pesticides en horticulture ornementales et en extermination en offrant des traitements d'extermination contre les fourmis, les vers blancs, les perce-oreilles, les araignées, les punaises de lit, les blattes, etc. (voir l'annexe 1 pour consulter les extraits tirés du site Internet). Dans la section FAQ, il est indiqué que l'entreprise possède les permis provinciaux requis afin d'effectuer les traitements, ce qui est inexact. De plus, l'utilisation du logo du Ministère dans la section Partenaires porte à confusion en laissant sous-entendre que l'entreprise a obtenu les permis requis. L'entreprise 9201-6906 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Les Gazons Verts et Extermination Montréal n'est pas titulaire d'un permis pour l'application de pesticides en horticulture ornementale (permis C4) ou en extermination (permis C5).	
17 Conclusion	
Lors de cette inspection et des vérifications complémentaires réalisées, j'ai constaté un manquement à la Loi sur les pesticides soit: Avoir exécuté ou offert d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides, sans être titulaire d'un permis délivré par le ministre. Loi sur les pesticides, article 34. alinéa 1 (2)	
18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☐ SO	
Manquement : 3125 - Avoir exécuté ou offert d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides, sans être titulaire d'un permis délivré par le ministre. Référence légale : P-9.3, 34 al. 1 (2) Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur] Explication : Manquement administratif, aucune atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain	Degré de gravité des conséquences : mineur
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur] Les conséquences sont : complètement réversibles Explication : Manquement administratif, aucune atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur] Explication : Manquement administratif, aucun milieu touché ou susceptible d'être touché	
18.1 Facteurs aggravants ☒ SO	
18.2 Facteurs atténuants ☒ SO	
19 Recommandations	
Je recommande de transmettre un avis de non-conformité à l'entreprise pour le manquement mentionné en conclusion.	
Rédigé par : Iris Laforme Signature : 	Fonction : Inspecteur Date de signature : 2017-11-16

Montréal, le 28 novembre 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9201-6906 Québec inc.
28, avenue Lindsay
Dorval (Québec) H9P 2T8

N/Réf. : 7820-06-01-08372-01
1180

**Objet : Offre de services d'application de pesticides contre rémunération, sans
détenir le permis requis**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection le 14 novembre 2017 par une inspectrice de notre direction régionale,
nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir exécuté ou offert d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides, sans
être titulaire d'un permis délivré par le ministre.

- Loi sur les pesticides, article 34 al. 1 (2)

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre **sans délai** les mesures requises pour remédier à ce
manquement.

Mesures administratives ou judiciaires

Vous êtes par la présente avisé que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure
administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner
le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

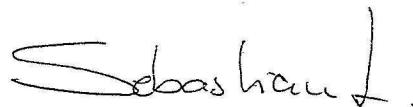
Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, vous êtes par la présente avisé que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire.

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Iris Laforme au numéro de téléphone 514-873-3636, poste 229 ou à l'adresse courriel iris.laforme@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

SL/il/yek



Sebastian Lossio
Chef d'équipe par intérim

PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES

Loi sur les pesticides

7820-06-08372-001

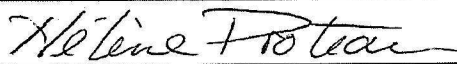
ÉTABLISSEMENT Les Gazons Verts / Extermination Montréal Adresse du lieu : 28, avenue Lindsay Dorval (Québec) H9P 2T8	NUMÉRO DE PERMIS 401674376 NUMÉRO DE L'INTERVENANT Y2185668 NUMÉRO DU LIEU X2172926 DATE DE FIN DE VALIDITÉ 23 mars 2021
--	---

TITULAIRE DU PERMIS 9201-6906 Québec inc. 28, avenue Lindsay Dorval (Québec) H9P 2T8
--

CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S) B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 23 mars 2018


POUR LA MINISTRE

PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES

Loi sur les pesticides

7820-06-08372-001

ÉTABLISSEMENT Les Gazons Verts / Extermination Montréal Adresse du lieu : 28, avenue Lindsay Dorval (Québec) H9P 2T8	NUMÉRO DE PERMIS 401674379 NUMÉRO DE L'INTERVENANT Y2185668 NUMÉRO DU LIEU X2172926 DATE DE FIN DE VALIDITÉ 23 mars 2021
--	---

TITULAIRE DU PERMIS 9201-6906 Québec inc. 28, avenue Lindsay Dorval (Québec) H9P 2T8
--

CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S) C4 - Travaux rémunérés - Application en horticulture ornementale d'un pesticide des classes 1 2 3 4 C5 - Travaux rémunérés - Application pour extermination d'un pesticide des classes 1 2 3 4
--

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 23 mars 2018

Hélène Frotte

POUR LA MINISTRE

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec	RAPPORT DE CONTRÔLE Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides (C) Région : Montréal
---	---

1 Identification		
Date de l'activité : 2018-04-13	Heure de début :	Heure de fin :
Activité effectuée par : Iris Laforme		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 5942	N° du document : 50102	N° de gestion doc. : 7820-06-01-08372-001
Type d'activité : Vérification administrative		Sous-Type d'activité : Suivi de manquement
But :	Vérifier si les correctifs requis ont été apportés à la suite de l'avis de non-conformité émis le 28 novembre 2017 concernant l'offre de service comportant l'utilisation de pesticides sans détenir le permis requis.	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
7967	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention	
Nom du lieu : Les Gazons Verts / Extermination Montréal	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2172926	Type de lieu : 188 - commerce
Localisation du lieu : 28, avenue Lindsay Dorval (Québec)	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : -73.72419540590000, 45.45501945170000	

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
9201-6906 Québec inc.	Locataire		Y2185668

4 Condition météo	☒ SO
-------------------	--

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]	☒ SO
--	--

6 Plainte	☐ SO
-----------	-----------------------------

Plaignant rencontré :	☐ oui	☒ non
Plaignant contacté :	☐ oui	☒ non

7 Urgence	☒ SO
-----------	--

8 Photo(s) numérique(s)	☒ SO
-------------------------	--

9 Questionnaire(s) annexée(s)	☒ SO
-------------------------------	--

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport	☒ SO
--	--

11 Équipement(s) utilisé(s)	☒ SO
-----------------------------	--

12 Échantillon(s)		
☐ SO		
Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☒ non
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☒ non

13 Mise en contexte	☒ SO
---------------------	--

14 Description de l'activité de contrôle
Une demande de permis visant des travaux en horticulture ornementale et en extermination a été acheminée à nos bureaux le 17 novembre 2017.
Le permis d'application de pesticides a été délivré en date du 23 mars 2018 pour les sous-catégories C4 (horticulture ornementale) et C5 (extermination).

16	Vérification complémentaire à l'activité de contrôle	☒ SO
----	--	--

17	Conclusion
----	------------

Lors de la vérification réalisée, j'ai constaté que l'entreprise s'est conformé à l'avis de non-conformité émis le 28 novembre 2017 concernant l'offre de service comportant l'utilisation de pesticides sans détenir le permis requis.

18.1	Facteurs aggravants	☒ SO
------	---------------------	--

18.2	Facteurs atténuants	☒ SO
------	---------------------	--

19	Recommandations
----	-----------------

Je recommande de fermer la présente intervention.

art. 37

Rédigé par : Iris Laforme

Fonction : Inspecteur

Signature :

Date de signature : 2018-04-12